



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le
CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL
2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du
CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel
BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-
LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée
HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mrs
Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes
Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes
Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE -
Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric
DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance
BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES COMMUNES THERMALES :
DESIGNATION DES DELEGUES**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-
21 et L2121-33, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres ou de
ses délégués au sein des organismes extérieurs et des associations.

Il convient pour le Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant
appelés à siéger au sein de l'association nationale des maires des communes thermales, par
un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de
procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

**ET PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS celles de Pascal DAGES, France
POUDENX, Eric DARRIÈRE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-
Constance BERTHELON ayant donné procuration à Eric DARRIÈRE et, Christophe
BARDIN,**

DESIGNE Gabriel BELLOCQ en tant que représentant titulaire et Elisabeth BONJEAN en tant
que représentant suppléant au sein de l'association nationale des maires des communes
thermales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014
Affiché le 14 AVR. 2014

DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,


Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».